

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-3

**Objet : Lancement d'une procédure de ZAC dans le cadre du projet de reconversion de la caserne Desvallières : objectifs poursuivis et modalités de concertation.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

La reconversion de la caserne Desvallières présente à la fois un intérêt stratégique pour le quartier de Devant-Lès-Ponts tout en répondant aux enjeux fixés par le SCOTAM, le PLH de l'agglomération et le PLU de la ville de Metz. Les objectifs poursuivis sont ainsi les suivants :

- revitalisation de la démographie,
- dynamisation économique du territoire,
- développement d'un urbanisme durable par une intensification urbaine et la préservation et renforcement de l'armature écologique.

Les grandes orientations du projet de reconversion ont fait l'objet d'un travail d'échange et de concertation avec le comité de quartier. Il en résulte deux grands axes de projet :

- respect de l'identité du quartier avec l'ambition de garder une trace du passé au niveau du patrimoine et le maintien du niveau de qualité du cadre paysager,
- émergence d'une centralité de quartier avec mise en œuvre d'une place partagée au niveau de l'ancienne place d'armes de la caserne.

Afin de poursuivre le projet dans sa phase opérationnelle, il est proposé de mettre en place une procédure de ZAC. La première étape de cette procédure de ZAC, dont l'emprise correspond au périmètre de la caserne (6,1 hectares), est une phase de concertation préalable qui doit être engagée par une délibération du Conseil Municipal.

Un bilan sera fait à l'issue de cette concertation préalablement à la délibération créant la ZAC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.300-2, L311-1 et R311-1,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis par le projet de reconversion de la caserne Desvallières.
- **D'APPROUVER** les modalités suivantes de la concertation :
  - la mise à disposition, au service urbanisme de la Ville de Metz et en mairie de quartier de Devant-Lès-Ponts, d'un document présentant le projet ;
  - la mise à disposition, au service urbanisme de la Ville de Metz et en mairie de quartier de Devant-Lès-Ponts, d'un registre d'observations ;
  - la mise en œuvre d'un espace dédié sur le site internet de la Ville de Metz permettant de consulter l'ensemble des documents soumis à concertation avec recueil des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée ;
  - la mise en œuvre de panneaux explicatifs au niveau du site ;
  - l'organisation d'une réunion publique dont la date sera communiquée ultérieurement par voies de presse et par affichage.
- **D'ENGAGER** la concertation préalable à la création de cette ZAC.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d urbanisme

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**